

**PROCES-VERBAL**
**SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020**
**LES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :**

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. LAGNEAU Thierry	M. GARCIA Stéphane	M.DOLADILLE Christophe	Mme DUCHENE Estelle
Mme FERRARO Sylviane	M. SAMBUCHI Christian	M.CHEVALIER Christian	Mme HOUART Annabelle
Mme CHUDZIKIEWICZ Pascale	Mme LUDWIG Laetitia	Mme PATTI Mélanie	Mme XICLUNA Virginie
M. COMBES Bertrand	Mme TOVAGLIARI Nicole	Mme CHEVALIER Marie-Ange	M. MASVIDAL François
<b>Membres à titre consultatif :</b> Docteur MOUTON (Médecin de prévention) Mme MAIGRET Aurore (ACFI) Mme MONTIGON Maëlle (Conseillère en prévention)			

Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni en séance ordinaire le 10 septembre 2020 à 9h45.

Ont assisté à la séance :

**Représentants de la Collectivité :**

**Titulaires et suppléants :** M. LAGNEAU Thierry, Mme CHUDZIKIEWICZ Pascale, M. COMBES Bertrand, Mme TOVAGLIARI Nicole.

**Membres consultatifs :** Mme MONTIGON Maëlle, Mme MAIGRET Aurore.

**Experts :** M. SCAPIN Sylvain.

**Absents excusés :** Mme FERRARO Sylviane, M. GARCIA Stéphane, M. SAMBUCHI Christian, Mme LUDWIG Laëtitia, Dr MOUTON.

**Représentants du Personnel :**

**Titulaires et suppléants :** M.CHEVALIER Christian, Mme PATTI Mélanie, Mme DUCHENE Estelle, Mme HOUART Annabelle, Mme XICLUNA Virginie.

**Absents excusés :** M. DOLADILLE Christophe, Mme CHEVALIER Marie-Ange, M. MASVIDAL François.

**Nomination des secrétaires :**

Mme CHUDZIKIEWICZ et M. CHEVALIER.

Il est procédé à la vérification du quorum : **le quorum est atteint.**

❖ **QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYEUR :**

**1) Approbation du précédent compte rendu du CHSCT.**

Le précédent PV est approuvé à l'unanimité.

**2) Présentation de la consigne de port du masque au sein de la Collectivité (note du 17/07/2020).**

M. le Maire rappelle le contexte sanitaire et le fait que la région PACA notamment, se trouve en zone rouge du fait de la circulation très active du virus SARS-CoV-2 sur son territoire. Il invite donc l'ensemble des agents à la plus grande prudence, tant au travail que dans leur vie privée.

M. Combes rappelle que malgré la fin de l'état d'urgence, ont été maintenus dans les services les plus à risque, comme la Résidence Autonomie, les consignes spécifiques liées à la pandémie (pointage rigoureux de tous les visiteurs par exemple), ainsi que les nettoyages et désinfections renforcés dans les locaux.

M. le Maire demande si les personnes présentes ont des questions à formuler sur la note concernant le port du masque. Les représentants du personnel répondent par la négative.

## ❖ **QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYE :**

### **Questions de l'UNSA**

#### **Questions d'ordre général :**

#### **1) Où en est-on de l'étude sur les risques professionnels des agents de la collectivité appelés à intervenir en cas de catastrophe de sites classés Seveso, pour qu'à l'issue les personnels soient dotés d'équipements appropriés ?**

M. le Maire explique que la ville supportant les risques générés par des entreprises tierces, classées Seveso (Eurengo et CAPL), il va les solliciter afin qu'elles participent aux coûts générés par l'achat de matériel de protection respiratoire adapté. Ceux-ci serviront à équiper les agents susceptibles d'intervenir pour sécuriser le périmètre et prendre en charge la population en cas de catastrophe industrielle majeure. En effet, le coût est estimé à environ 13 000 € (et serait à renouveler tous les 5 ans, durée de vie du matériel).

M. CHEVALIER demande si nous disposons d'une date à laquelle ces équipements seraient disponibles.

M. le MAIRE répond que pour l'instant, il ne lui est pas possible de s'engager sur une date, car la pandémie et le confinement ont ralenti les démarches, mais il espère qu'une réponse concrète pourra leur être apportée pour la prochaine réunion du CHSCT.

#### **2) Quel est le taux actuel des chloramines de la piscine municipale, suite aux travaux effectués sur la ventilation et l'extraction des vapeurs ?**

M. le Maire indique que durant la période du 06/01 à mi-mars 2020 (fermeture covid), le taux de chloramines moyen a été de 0.47mg/l pour un taux maximum autorisé de 0.6mg/l.

Il explique que ces résultats sont la conséquence :

- De l'achat en fin d'année 2019 d'un nouveau robot beaucoup plus performant pour nettoyer le fond et les parois de la piscine,
- Des travaux de carrelage du bac tampon,
- Du changement de l'extracteur d'air du bac tampon.

Il ajoute que la Collectivité :

- Vient de changer les 110 chaussettes qui composent le filtre à diatomées ce qui va améliorer la qualité de la filtration de l'eau,
- A changé l'armoire électrique pour assurer une maintenance plus efficace de la circulation de l'eau.
- Va prévoir le changement ou la modification des pompes de circulation de l'eau pour améliorer le brassage de l'eau.

M. le Maire ajoute que la ville a le projet de construire un centre aquatique, qui remplacerait la piscine municipale actuelle. Il rappelle cependant que l'équipement actuel commence à présenter des risques de faiblesse et qu'il faudra bien-sûr d'ici là le maintenir en bon état de fonctionnement et en parfait état sanitaire, pour les agents et pour les utilisateurs.

#### **3) Serait-il possible d'attribuer un téléphone mobile à notre conseillère en prévention, afin que les membres du CHSCT et autres puissent la joindre plus facilement ?**

M. le Maire répond que cela a été fait début septembre.

#### **Médiathèque :**

- 4) **Les bureaux de retour et de renseignements du secteur jeunesse sont face aux baies vitrées, la réverbération est très forte (nous avons eu le même souci avec l'accueil du pôle culturel).**

**Les agents demandent à ce que des stores soient installés. En ce moment, les écrans sont réhaussés de façon à protéger les yeux au maximum mais posent de vrais problèmes concernant les cervicales.**

Mme PATTI indique que les stores installés au service Culturel sont très efficaces et semblent être également une solution adaptée pour le secteur jeunesse de la médiathèque.

M. le Maire informe que le responsable de la médiathèque a connaissance de cette problématique et a déjà inscrit **en priorité** sur la demande de travaux 2021 la pose de stores occultants sur les baies vitrées faisant face aux bureaux.

#### **Repas cantine scolaire :**

- 5) **Depuis la mise en place de la lutte contre le gaspillage dans les cantines, il a été mis en place un système de grammage pour chaque enfant. Ce système n'est pas au point. Il est établi de la même façon pour tous les élèves de maternelle et de primaire. Or, en maternelle, un enfant de 3 ans ne mange pas la même quantité qu'un enfant de 6 ans et en primaire, un enfant de 6 ans ne mange pas la même quantité qu'un enfant de 10 ou 11 ans.**

**Après avoir servi la portion donnée à chaque enfant, il ne reste rien pour re-servir. De plus en plus d'élèves se plaignent du manque de nourriture. Ce sont souvent les plats dont les enfants raffolent qui font défaut (« la quantité de purée donnée correspond à une cuiller à soupe chacun »). Les enfants n'ont pas d'autre choix que de se rattraper avec le pain.**

**De plus, les quantités servies aux ATSEM sont souvent égales à celles servies aux enfants de maternelle.**

**Serait-il possible de revoir ce système en tenant compte de l'âge des enfants avec plus de précision et de laisser une marge pour pouvoir resservir à la demande ?**

Mme DUCHENE ajoute que cela est un ressenti partagé par la plupart des écoles maternelles.

M. le Maire exprime sa surprise, car aucune plainte n'a été émise à ce sujet par les familles.

Mme DUCHENE répond que si les enfants se plaignent au moment du repas de midi, ils ne s'en plaignent pas forcément aux parents le soir après l'école, et que cela n'est donc pas forcément représentatif de la réalité.

M. le Maire rappelle l'engagement de la collectivité dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui a jusqu'à présent porté ses fruits. Il ajoute que la Collectivité a un rôle important dans le fait de fournir aux enfants les justes quantités d'aliments (fournir de trop grandes quantités seraient tout autant délétères que ne pas en fournir assez), car pour certains, le repas de midi à la cantine représente le seul vrai repas équilibré de la journée.

Il affirme que le nécessaire va être fait pour réadapter les quantités jugées inadéquates selon les sites.

Il invite les ATSEM à être attentives pour voir si ce sentiment continue d'être partagé, ou si des améliorations sont constatées au cours de l'année.

Mme TOVAGLIARI ajoute que les ATSEM doivent remplir quotidiennement la fiche qualité (visées régulièrement par la hiérarchie) pour indiquer les aspects positifs et négatifs pour pouvoir modifier et améliorer le service.

Mme DUCHENE répond que ce document a été supprimé et redemandé lors de la récente formation sur le gaspillage alimentaire.

Mme TOVAGLIARI conclut en affirmant qu'un point sera effectué à ce sujet avec le service Education.

*(Renseignement pris auprès du service, la fiche était toujours maintenue mais depuis cette récente formation sur le gaspillage alimentaire, une procédure d'échange entre les ATSEM et les cantinières va être mis en place afin d'évaluer au plus juste la qualité et la quantité des repas servis)*

#### **Police Municipale :**

- 6) **Les policiers municipaux souhaiteraient qu'une caméra soit installée dans l'armurerie. Les vidéos pourraient être visionnées uniquement :**

- **En cas d'accident lors de la manipulation d'une arme (cela permettrait d'établir le déroulement des faits).**
- **En cas d'intrusion (vol d'une arme ou de munitions) dans le local armurerie, cela permettrait une identification plus facile du ou des auteurs.**

M. le MAIRE informe que Mme Thibault va se rapprocher du service informatique, afin d'effectuer un chiffrage et avoir une idée du budget de cette demande.

Mme CHUDZIKIEWICK demande si une intrusion a déjà été constatée.

M. CHEVALIER répond par la négative et que cette demande serait plutôt nécessaire pour pallier à un potentiel incident en interne.

En l'absence de représentants de la CGT, les membres représentants du personnel présents n'ont pas abordé les points apportés à l'ordre du jour par la CGT.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Il n'y a pas de questions diverses.

La séance est levée à 10h13.

Fait à Sorgues, le 10 septembre 2020

Les Secrétaires,  
Pascale CHUDZIKIEWICZ  
Christian CHEVALIER

La Conseillère en prévention,  
Maëlle MONTIGON

Le Président de la Séance,  
Thierry LAGNEAU

